



Réf. 167655/LM
FCL 2787-17/2759-31/
2777-3/2788-17/2797/
2798/2799/2800-1/
2800-9/2800-14

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

DECISION N° D2026-030-SEDIF

Portant acquisition à titre gratuit de servitudes de passage de canalisations d'eau potable sur des parcelles à Ablon-sur-Seine, Antony, Champigny-sur-Marne, Domont, Ermont et Stains

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu la délibération n° C2025-02 du Comité 19 juin 2025 donnant au Président délégation pour certaines affaires, dont la constitution de servitude et de tout droit réel nécessaire pour le service public de l'eau,

Considérant la nécessité de mettre en place des servitudes au titre de la présence de canalisations d'eau potable appartenant au SEDIF sur les parcelles suivantes :

- BP 179 située 31, rue du Parc à Antony (dossier n° 2787-17),
- AN 187 située 26, villa du Bel Air à Champigny-sur-Marne (dossier n° 2759-31),
- N 36 située, rue du Nord à Antony (dossier n° 2777-3),
- AE 255 situé 6, allée des Marlières à Domont (dossier n° 2788-17),
- AB 75, AB 79, AC 110 et AC 120, AB 76 et F 118 situées respectivement 28 et 34 rue Henri Barbus, 113 et 117 avenue de la République à La Courneuve (dossier n°2797),
- B 795 située 20, rue Marcel Le Pogamp à Stains (dossier n° 2798),
- AG 3, AG 147 et AG 165 situées respectivement 84, avenue de l'Europe, allée de l'Orangerie et allée de l'Ecole à Ablon-sur-Seine (dossier n° 2799),
- AE 274 située 17, rue du Maréchal Gallieni à Ermont (dossier n° 2800-1),
- AE 287, AE 420 situées respectivement 19 et 16 avenue de l'Espérance à Ermont (dossier n° 2800-9),
- AE 293 située 9, avenue de l'Espérance à Ermont (dossier n° 2800-14),

Vu le budget du SEDIF,

Le Président,

Article 1 approuve l'acquisition à titre gratuit de servitudes pour le passage de canalisations d'eau potable sur les parcelles cadastrées suivantes :

- BP 179 située 31, rue du Parc à Antony (dossier n° 2787-17),
- AN 187 située 26, villa du Bel Air à Champigny-sur-Marne (dossier n° 2759-31),
- N 36 située, rue du Nord à Antony (dossier n° 2777-3),
- AE 255 situé 6, allée des Marlières à Domont (dossier n° 2788-17),
- AB 75, AB 79, AC 110 et AC 120, AB 76 et F 118 situées respectivement 28 et 34 rue Henri Barbus, 113 et 117 avenue de la République à La Courneuve (dossier n°2797),
- B 795 située 20, rue Marcel Le Pogamp à Stains (dossier n° 2798),
- AG 3, AG 147 et AG 165 situées respectivement 84, avenue de l'Europe, allée de l'Orangerie et allée de l'Ecole à Ablon-sur-Seine (dossier n° 2799),
- AE 274 située 17, rue du Maréchal Gallieni à Ermont (dossier n° 2800-1),

- AE 287, AE 420 situées respectivement 19 et 16 avenue de l'Espérance à Ermont (dossier n° 2800-9),
- AE 293 située 9, avenue de l'Espérance à Ermont (dossier n° 2800-14),

Article 2 autorise la signature des conventions constitutives de droits réels avec la société Plaine Commune Habitat, propriétaire des parcelles des dossiers n°2797 à La Courneuve et 2798 à Stains puis des actes à suivre en la forme administrative, ainsi que des actes en la forme administrative des dossiers numéros 2787-17, 2759-31,2777-3,2788-17-2799, 2800-1, 2800-9 et 2800-14 et tous actes et documents y afférent,

Article 3 précise que les frais d'établissement de ces actes sont à la charge du SEDIF,

Article 4 impute les dépenses afférentes sur le budget d'exploitation, sur le chapitre 011 de l'exercice 2026.

Certifiée exécutoire la présente décision
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **09 AVR. 2026**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Raymond LOISELEUR



Le Président

André Santini

André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.